

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CABARA

14 décembre 2015

Les conseillers municipaux par convocation en date du 01/12/2015, se sont réunis à la Mairie le mardi 14 décembre 2015 à 18h30 sous la présidence de Thierry Blanc, Maire.

Présents : Mmes Mrs BLANC, CHORON, BOISSONNET, VIGNOLLET, SAUBION, PISONI, BATTAGLIA, DUPUIS-RABION

Absents : Mrs BLAZY, PEIFFER (pouvoir à Mr Blanc), BERACOCHEA (pouvoir à Mr Choron)

Mr CHORON est le secrétaire de la séance

DELIBERATION 1 – Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Monsieur le Maire rappelle à son conseil que la loi NOTRe du 7 août 2015, portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République prévoit la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale.

Le 19 octobre dernier, Mr le Préfet a présenté aux élus de la commission départementale de coopération intercommunale, le projet de schéma de la Gironde. Ce projet est présenté aux élus des communes, des EPCI et des syndicats afin de recueillir, dans les deux mois suivant la réception, leurs avis respectifs.

Au terme de ce délai, le projet et les avis seront transmis aux membres de la CDCI qui disposeront d'un délai de 3 mois pour se prononcer, le projet de schéma devant être arrêté avant le 31 mars 2016 conformément à la loi NOTRe.

Le projet de Mr le Préfet propose une fusion de la communauté de communes du Brannais dans sa globalité avec celle de Castillon-Pujols.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce favorablement avec 6 voix pour et 4 voix contre (Mmes Vignollet, Pisoni, Boissonnet, Mr Dupuis-Rabion)

Mr Choron insiste sur le fait qu'il est souhaitable, vu le travail accompli ensemble, par les communes au sein de la communauté du Brannais, que cette dernière fusionne avec Castillon-Pujols dans sa globalité.

DELIBERATION 2 – Diagnostic accessibilité

Mr le Maire rappelle la nécessité et l'urgence de la mise en place d'un diagnostic accessibilité pour les EPR et IOP de la commune afin de mettre en route un agenda.

Mr Vienne, du cabinet Avi-Conseil, invité par Mr le Maire à la séance du conseil municipal, expose son parcours et le travail qu'il peut apporter à la commune en terme de conseil, études et assistance pour ce diagnostic.

Le coût du diagnostic accessibilité pour la commune est estimé entre 1 000 € et 1 200 €.

Après son départ, Mr le Maire présente à son conseil, la convention de prestation service proposé par le cabinet. Convention de 300h maximum à l'année, pouvant être renouvelable par tacite reconduction, le coût des missions s'élevant à 38 € de l'heure et 27 € de frais par déplacement.

Il est rappelé que le cabinet sera aussi en mesure d'aider la commission « aire de jeux » dans la mise en œuvre de ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition du cabinet avi-conseil et autorise le Maire à signer la convention.

DELIBERATION 3 – Questions diverses

Sur proposition de Mr le Maire, le conseil municipal décide d'organiser la fête municipale de l'été 2016, le 9 juillet. Une réunion sera prévue en janvier pour la mise en place de l'organisation.

Sur proposition de Mr Choron, le conseil municipal décide d'organiser un spectacle dans le cadre des scènes d'été, le 20 août 2016. Une petite commission sera constituée pour l'organisation.